



LUXEMBOURG SCIENCE CENTER

Résolution prise par le Conseil d'Administration lors du Conseil du 19 juillet 2024

Ayant à cœur de faire vivre le Luxembourg Science Center (LSC) dans l'intérêt du public et du personnel employé et en vue de s'assurer le financement du LSC par l'Etat, à court et moyen terme, les membres du CA acceptent les conditions imposées par le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse dans son courriel du vendredi 12 juillet 2024 et confirmé dans celui du 16 juillet 2024.

Les modalités d'application des conditions édictées par le Ministère doivent se dérouler dans le respect de la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne la convention de transfert de la GGM 11 vers le LSC.

Les modalités d'application précitées doivent faire l'objet d'un accord avec le Ministère et décidées en détail au sein du nouveau CA, renforcé par les membres nommés par le Gouvernement, mettant ainsi en œuvre les nouveaux statuts de l'asbl, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2024.